

Note d'accompagnement de la disposition A11.8 Construire des plans spécifiques de réduction de pesticides à l'initiative des SAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Artois Picardie établit une liste d'orientations et de dispositions visant à « connaître et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses ». Parmi ces substances figurent des produits phytosanitaires.

Le 10 décembre 2020, les animateurs de Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) s'étaient réunis avec les services de la DREAL de bassin et de l'Agence de l'eau pour identifier les dispositions ayant un lien important avec les SAGE, et préciser les travaux à mener pour les assimiler et les mettre en œuvre de façon optimale. Ainsi, concernant la disposition A-11.8, les animateurs de SAGE ont souhaité obtenir :

- des précisions sur la définition de l'existence d'un enjeu « pesticides »,
- des précisions sur les accompagnements techniques et financiers possibles pour mettre en œuvre les animations locales.

La disposition **A11.8 Construire des plans spécifiques de réduction de pesticides à l'initiative des SAGE** stipule : « Lorsqu'il existe un enjeu pesticide, le SAGE prévoit spécifiquement des actions de sensibilisation et de communication ainsi que des plans de suivi en vue de la réduction et de la suppression de l'usage des pesticides. »

Les raisons pour lesquelles il peut y avoir un enjeu pesticide sur un territoire de SAGE ?

1. une ou plusieurs masses d'eau du territoire de SAGE sont déclassées à cause d'une ou plusieurs substances phytosanitaires ;
2. un ou plusieurs captages prioritaires du territoire de SAGE sont concernés par un « enjeu pesticide » ;
3. le territoire de SAGE est concerné par la réduction ou la suppression d'une ou plusieurs substances phytosanitaires classées prioritaires au titre de la Directive Substance ;
4. des tendances à la dégradation de l'état sont observées sur les paramètres « substances phytosanitaires », sur une ou plusieurs masses d'eau du territoire de SAGE : le territoire est concerné par « l'enjeu pesticide » à cause d'une dégradation tendancielle en pesticides susceptibles de générer une dégradation de l'état des masses d'eau.

Dans tous les cas, les raisons de l'établissement de l'enjeu « pesticide » sur le territoire de SAGE sont discutées en Commission Locale de l'Eau (CLE).

Etat des lieux des masses d'eau déjà déclassées à cause de substances phytosanitaires

L'état des lieux, adopté par le comité de **bassin Artois Picardie** et arrêté par le Préfet Coordonnateur de Bassin en décembre 2019, indique que :

- 26 masses d'eau de surface sont déclassées par 10 substances phytosanitaires (**Tableau 1**);
- 9 masses d'eau souterraines sont déclassées par 13 substances phytosanitaires (cf. **Tableau 2**).

Code	Masse d'eau	Produits phytosanitaires déclassants
FRAR01	Aa canalisée du canal de Neufossée au canal de la Haute-Colme	Diflufenicanil
FRAR07	Sensée de la source au canal du Nord	Métazachlore
FRAR09	Canal d'Hazebrouck	Diflufenicanil
FRAR10	Canal de Saint-Quentin ...	Cyprodinil, Diflufenicanil
FRAR14	Clarence amont	Diflufenicanil
FRAR18	Ecaillon	Diflufenicanil
FRAR19	Erclin	Chlortoluron, Diflufenicanil, Isoproturon, Métazachlore
FRAR20	Escaut canalisée	Diflufenicanil
FRAR22	Grande Becque	Diflufenicanil
FRAR23	Hallue	Métazachlore
FRAR27	Hogneau	Aclonifène, Diflufenicanil
FRAR29	Lawe amont	Cyprodinil, Diflufenicanil
FRAR30	Liane	Acide aminométhylphosphonique (AMPA)
FRAR31	Lys canalisée de Merville au canal de la Deûle	Cyprodinil, Diflufenicanil
FRAR32	Deûle canalisée du canal d'Aire à la Lys	Diflufenicanil
FRAR34	Marque	Cyprodinil, Diflufenicanil, Imidaclopride
FRAR36	Lys rivière	Diflufenicanil
FRAR41	Rhonelle	Diflufenicanil
FRAR43	Scarpe rivière	Diflufenicanil
FRAR49	Scarpe canalisée aval	Diflufenicanil
FRAR50	Selle / Escaut	Diflufenicanil
FRAR52	Sensée du canal du Nord à l'Escaut	Cyperméthrine, Métazachlore
FRB2R5 9	Tarsy	Diflufenicanil, Métazachlore
FRAR61	Delta de l'Aa	Diflufenicanil
FRAR63	Yser	Chlortoluron, Diflufenicanil, Isoproturon, Métazachlore
FRAR65	Trouille	Diflufenicanil

Tableau 1 : Liste des masses de surface déclassées par les substances phytosanitaires

Code	Masses d'eau	Produits phytosanitaires déclassants
FRAG304	Craie de l'Artois et vallée de la Lys	Métazachlore
FRAG306	Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée	Bentazone, Oxadixyl
FRAG308	Craie de la vallée de la Canche amont	Acide aminométhylphosphonique (AMPA)
FRAG309	Craie de la vallée de l'Authie	Métazachlore
FRAG310	Craie du Cambrésis	Metazachlore esa, Oxadixyl
FRAG311	Craie de la vallée de la Somme aval	Atrazine, Bentazone, Chlorure de choline, Metribuzine, Oxadixyl
FRAG312	Craie de la moyenne vallée de la Somme	Bentazone, Clomazone, Lenacile Métolachlore total, Thiaflumide
FRAG313	Craie de la Somme amont	Atrazine, Bentazone Metalaxyl, Oxadixyl
FRB2G316	Calcaires de l'Avesnois	Métazachlore esa

Tableau 2 : Liste des masses souterraines déclassées par les substances phytosanitaires

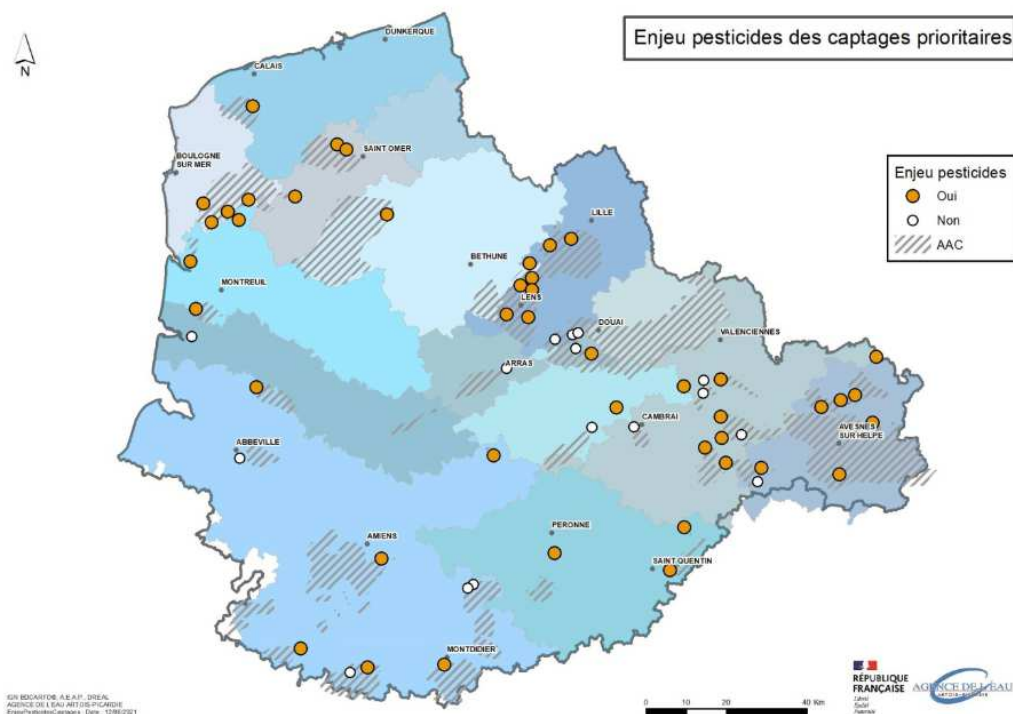
Quels sont les captages prioritaires concernés par un enjeu pesticides ?

Le projet de SDAGE précise la liste (et la situation) des 60 captages prioritaires classés par enjeux.

Code BNPE	Captage prioritaire	Département	Origine de l'eau	Enjeux
OPR0000041480	Croix-Fonsomme	02-Aisne	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041816	Harly	02-Aisne	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041962	Allennes les marais Annoeullin Don-Wavrin	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041498	Avesnes-le-Sec	59-Nord	Sous-sol	Pesticides
OPR0000041838	Bachant	59-Nord	Sous-sol	Pesticides
OPR0000041851	Catillon sur Sambre	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041507	Croix-Caluyau	59-Nord	Sous-sol	Nitrates
OPR0000041856	Emmerrin-Houplin, Ansereuilles, Seclin, Watignies	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041863	Esquerchin	59-Nord	Sous-sol	Nitrates
OPR0000191868	Etroeungt	59-Nord	Sous-sol	Pesticides
OPR0000041864	Ferin	59-Nord	Sous-sol	Pesticides
OPR0000041867	Ferriere-la-grande	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041514	Haynecourt	59-Nord	Sous-sol	Pesticides
OPR0000041881	Inchy, Troisville -interco	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041935	Lez fontaines Sars Poteries	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041886	Limont-Fontaine	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041901	Moeuvres	59-Nord	Sous-sol	Nitrates
OPR0000042964	Neuvilly	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041912	Proville	59-Nord	Sous-sol	Nitrates
OPR0000041919	Rejet de Beaulieu	59-Nord	Sous-sol	Nitrates
OPR0000041930	Saint-Bénin Caudry (Le Cateau Cambresis)	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041934	Salomé	59-Nord	Sous-sol	Pesticides
OPR0000041937	Saulzoir	59-Nord	Sous-sol	Nitrates
OPR0000041941	Solesmes	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041951	Vendegies sur Ecaillon	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000043025	Verchain Maugré	59-Nord	Sous-sol	Nitrates
OPR0000041955	Vieux Reng	59-Nord	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000042414	Hardivilliers	60-Oise	Sous-sol	Nitrates
OPR0000042422	Le Mesnil Conteville	60-Oise	Sous-sol	Pesticides
OPR0000042409	Vendeuil Caply – Breteuil	60-Oise	Sous-sol	Pesticides
OPR0000041966	Aire-sur-la-Lys	62-Pas-de-Calais	Cours d'eau	Pesticides
OPR0000041969	Airon St Vaast	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041977	Arras	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates
OPR0000041983	Avion	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000042063	Bayenghem les eperlecques houlle moulle	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000042827	Brebieres	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates
OPR0000042557	Carly	62-Pas-de-Calais	Cours d'eau	Pesticides
OPR0000042012	Conchil-le-Temple	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates
OPR0000041561	Doudeauville	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Pesticides
OPR0000042038	Etaples-Lefaux	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Pesticides
OPR0000042051	Guines	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Pesticides
OPR0000042961	Hulluch	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000042066	Izel les equerchin	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates
OPR0000042915	lievin	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000042079	Menneville	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Pesticides
OPR0000042094	Nielles les Blequins	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Pesticides
OPR0000042784	Quiery la motte	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates
OPR0000042125	Samer	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Pesticides

Code BNPE	Captage prioritaire	Département	Origine de l'eau	Enjeux
OPR0000042482	Serques	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Pesticides
OPR0000042133	Tingry	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Pesticides
OPR0000042136	Vendin le vieil	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041565	Wingles	62-Pas-de-Calais	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000042146	Abbeville-St Gilles	80-Somme	Sous-sol	Nitrates
OPR0000042155	Victorine Autier – Amiens	80-Somme	Sous-sol	Pesticides
OPR0000042159	Ayencourt	80-Somme	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041684	Brie	80-Somme	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000042168	Caix 1	80-Somme	Sous-sol	Nitrates
OPR0000303951	Caix 3	80-Somme	Sous-sol	Nitrates
OPR0000041704	Crécy en Ponthieu	80-Somme	Sous-sol	Nitrates + Pesticides
OPR0000041755	Miraumont	80-Somme	Sous-sol	Nitrates + Pesticides

Tableau 3 : Liste des 60 captages prioritaires (BNPE=Banque Nationale des Prélèvements pour l'Eau)



Carte 1 : Cartes des captages prioritaires ayant un enjeu pesticide

Quelles sont les substances phytosanitaires concernées par un objectif de réduction ou de suppression ?

La note ministérielle du 5 octobre 2020 précise les **objectifs nationaux** vis-à-vis des réductions d'émissions et des objectifs de suppression. Ainsi :

- Pour 5 substances : réduction des émissions en 2027 de -30%, l'usage de l'isoproturon étant interdit depuis 2017 ;
- Pour 21 substances : réduction des émissions en 2027 de -10%, l'usage du dichlorvos et du Imidaclopride étant interdit respectivement depuis 2007 et 2018.

Les 2 substances devant être supprimées en 2033, font déjà l'objet d'arrêtés d'interdiction.

Code SANDRE (européen)	Substance (en grisé les substances dont l'usage est interdit)	Flux émis en 2017 sur le bassin ? (nc = non connu)	Tendance 2012-2017	Objectif	Type / usage
(34)	Dicofol	très faible	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Suppression avant 2033	Interdit depuis 2010
(36)	Quinoxifène	Oui	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Suppression avant 2033	Interdit depuis 2019
1141	2,4 D	nc		-30% avant 2027	Herbicide
1212	2,4 MCPA	nc		-30% avant 2027	Herbicide
(9)	Chlorpyrifos	Oui	-	-30% avant 2027	Insecticide
1136	Chlortoluron	Oui	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	-30% avant 2027	Herbicide
(19)	Isoproturon	Oui	→	-30% avant 2027	Interdit depuis 2017
1667	Oxadiazon	nc		-30% avant 2027	Herbicide
(38)	Aclonifène	Oui	<input type="checkbox"/>	-10% avant 2027	Herbicide
1105	Aminotriazole	nc		-10% avant 2027	Herbicide
1951	Azoxystrobine	nc		-10% avant 2027	Herbicide
1113	Bentazone	Oui	<input type="checkbox"/>	-10% avant 2027	Herbicide
(39)	Bifénox	Oui	-	-10% avant 2027	Herbicide
5526	Boscalid	nc		-10% avant 2027	Fongicide
1474	Chlorprophame	nc		-10% avant 2027	Herbicide
1935	Cybutrine	nc		-10% avant 2027	Biocide
(41)	Cyperméthrine	Oui	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	-10% avant 2027	Insecticide
1359	Cyprodinil	Oui	<input type="checkbox"/>	-10% avant 2027	Fongicide
(42)	Dichlorvos	très faibles	-	-10% avant 2027	Interdit depuis 2007
(13)	Diuron	nc		-10% avant 2027	Herbicide
1814	Diflufenicanil	Oui	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	-10% avant 2027	Herbicide
1506	Glyphosate (AMPA)	Oui	<input type="checkbox"/>	-10% avant 2027	Herbicide
1877	Imidaclopride	Oui	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	-10% avant 2027	Interdit depuis 2018
1206	Iprodione	nc		-10% avant 2027	Fongicide
1796	Métaldéhyde	nc		-10% avant 2027	Molluscicide
1670	Métazachlore	Oui	→	-10% avant 2027	Herbicide
1310	Nicosulfuron	nc		-10% avant 2027	Herbicide
1234	Pendiméthaline	nc		-10% avant 2027	herbicide
1694	Tebuconazole	nc		-10% avant 2027	Fongicide
1713	Thiabendazole	nc		-10% avant 2027	Fongicide
1269	Terbutryne	nc		-10% avant 2027	Herbicide

Tableau 4 : Liste des substances phytosanitaires concernées par un objectif de réduction ou de suppression (en grisé les substances dont l'usage est interdit).

Quelles sont les masses d'eau déjà concernées par une tendance à la dégradation vis-à-vis des substances phytosanitaires ?

Aucune tendance à la dégradation (vis-à-vis des substances phytosanitaires) sur les masses d'eau de surface ou souterraines n'a été identifiée dans le cadre de l'état des lieux 2019.

Quel pourrait être le contenu d'un plan spécifique de réduction de pesticides à l'initiative d'un SAGE ?

Chaque CLE a l'opportunité de créer et développer un plan spécifique et adapté à son territoire. Aussi, les propositions faites ci-dessous représentent une liste non exhaustive de ce que peut contenir un plan spécifique :

- Avec l'aide des chambres d'agricultures, des organismes de conseil agricole et d'opérateurs agro-alimentaires lorsque cela est possible, s'engager sur un programme de sensibilisation des agriculteurs et d'animation visant à favoriser des pratiques moins impactantes pour l'environnement.

Comme cela est évoqué dans la disposition A11.5, par ordre de priorité, il s'agit d'inciter les agriculteurs à :

- Constituer des collectifs d'agriculteurs afin de favoriser le transfert de connaissance ;
- Reconcevoir leurs systèmes de production agricole pour aboutir à des systèmes agro-écologiques (exemples : allongement des rotations, adaptation des dates de semis...) ;
- Convertir tout ou partie de leur exploitation en agriculture biologique ;
- Substituer l'utilisation de produits phytosanitaires par des pratiques alternatives (exemples : désherbage mécanique, bio-contrôle...) ;
- Optimiser leurs pratiques agricoles (exemple : agriculture de précision...) ;
- Avec l'aide des collectivités territoriales, encourager la suppression totale (si cela n'est pas déjà fait) des produits phytosanitaires dans les Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures, proposer la candidature de communes du territoire du SAGE au Label national « Terre saine, communes sans pesticides » (https://www.ecophyto-pro.fr/terre_saine/index/n:269) et renforcer la sensibilisation des jardiniers amateurs (jardins collectifs, partagés...) à l'utilisation de techniques alternatives aux produits phytosanitaires. Les actions mises en œuvre s'appuient sur les budgets des collectivités, et une participation financière de l'Agence de l'Eau ;
- Travailler au rapprochement des contrats CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau) et des opérations portées par le SAGE sur les enjeux pesticides ;
- Participer à l'élaboration (ou élaborer) d'un contrat CARE ;
- Mettre en place des opérations de sensibilisation auprès du grand public ;
- Imaginer des solutions innovantes (par exemple réfléchir au développement des filières économiques, etc comme le développement des cantines scolaires utilisant des produits locaux ... ayant un impact positif sur l'état des masses d'eau).

Quels seraient les accompagnements techniques et financiers possibles pour ce plan ?

Les accompagnements techniques et financiers pourraient notamment venir des Chambres d'Agriculture, des organismes de conseil agricoles, des opérateurs agro-alimentaires, de l'Etat (via la DRAAF dans le cadre du Plan Ecophyto II+) de la Région Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau, des collectivités territoriales.